

COPIE MAIL DECEMBRE

Le 11 déc. 2019 à 09:24, Vanessa LETE <vanessa.lete@ffaviron.fr> a écrit :

Destinataires :

Clubs

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Notre encadrement se professionnalise et vous êtes de plus en plus nombreux à salarier à temps plein ou à temps partiel, voire très partiel, des personnes pour assurer l'encadrement technique de votre structure, son développement, mais également des tâches administratives ou d'entretien.

La gestion de professionnels est complexe, spécifique à chaque branche d'activité, et vous avez souvent besoin de conseils pour assurer au mieux votre rôle d'employeur dans un cadre réglementaire.

Le **CoSMoS** (Conseil Social du Mouvement Sportif) créé à l'origine par le CNOSF et qui a joué un rôle majeur dans l'élaboration de la **Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)** en 2005, est la première et l'**unique organisation patronale représentant l'ensemble des employeurs du sport**. Il est là pour vous accompagner au quotidien.

En devenant adhérent du CoSMoS, vous pourrez consulter un site internet dédié à l'emploi sportif, accéder à des fiches pratiques employeur, à une foire aux questions juridiques ainsi qu'à une newsletter vous informant de toutes les évolutions réglementaires liées à l'emploi sportif. Vous aurez également accès à une permanence téléphonique du lundi au vendredi, ainsi qu'à une interface de questions/réponses avec l'équipe de juristes du CoSMoS sur le site Internet www.cosmos.asso.fr.

Le tarif d'adhésion individuel au CoSMoS pour les entreprises jusqu'à 7 salariés est de 100 €/an.

Aujourd'hui, la FFA vous propose d'adhérer à une offre groupée aux tarifs de :

10 €/an pour les non employeurs ...mais qui souhaitent avoir accès à ces informations en vue d'une éventuelle embauche

50 €/an pour les entreprises jusqu'à 7 salariés

100 €/an pour les entreprises de 8 à 20 salariés

Sur ce tarif préférentiel, la FFA prend à sa charge 50% de la cotisation, soit 5€, 25€ et 50€ en fonction de la taille de votre structure.

En adhérant à cette offre groupée, vous conservez les mêmes droits et services qu'en adhérant à titre individuel à l'exception du vote à l'AG pour lequel vous mandatez la tête de réseau, la FFA, pour voter en votre nom.

Si vous souhaitez adhérer au CoSMoS à travers cette offre groupée, il vous suffit de nous renvoyer le texte suivant à erell.leminez@ffaviron.fr

La participation financière des clubs sera prélevée directement du compte licence.

ADHÉSION GROUPÉE AU COSMOS (texte à copier coller dans le mail à retourner à erell.leminez@ffaviron.fr)

Nom de la structure :

Nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) :

Je, soussigné(e),, souhaite que la structure que je représente adhère au CoSMoS via l'offre groupée proposée par la FFA.

Mon club s'acquitte de sa cotisation de 5 €, 25 €, 50 € (ne garder que le chiffre correspondant à votre situation) par prélèvement sur le compte licence

Pour toutes questions sur le CoSMoS et sur cette offre d'adhésion, vous pouvez contacter erell.leminez@ffaviron.fr / 01 45 14 26 57.

Bien cordialement
Jean-Jacques MULOT
Président